



Droits des femmes et accès au foncier une citoyenneté à conquérir

Hebde fode mum

e naftorade Leydi*

Hebde fode mum e naftorade Leydi : termes Pulaar signifiant l'accès, l'exploitation, le contrôle et l'appropriation de la terre

CAHIERS DU GESTES N°2
ISSN : 0850-2560

Avec le concours du : IDRC



CRDI





S O M M A I R E

Editorial	P.5
Présentation du GESTES	P.6
Executive summary	P.7
Droits des femmes et accès au foncier au Sénégal	P.9
Méthodologie	P.10
La dimension genre du foncier	P.11
Contraintes d'accès	P.13
La citoyenneté définit l'accès au foncier	P.16
Conclusion	P.18
Ateliers locaux de restitutions des résultats de la recherche	P.19
Jot suf, Mom suf, Jariño suf, un film sur l'accès des femmes au foncier	P.20
Prix genre 2010	P.20
Atelier d'analyse des enjeux fonciers et des mécanismes de régulation foncière	P.20
Séminaires - Ateliers de partage et mutualisation pour la sécurité foncière	P.20
Ateliers de partage des éléments de plaidoyer	P.20
Structures partenaires dans le cadre du plaidoyer	P.21
Le CSW54 : tribune des chercheuses sur l'équité foncière	P.22



EDITORIAL



Jot suf, Mom suf, Jariño suf Résultats de la recherche sur “Droits des femmes et accès au foncier : une citoyenneté a conquérir”.

Aujourd’hui un constat s’impose à tout observateur des grandes orientations de la recherche scientifique à l’échelle mondiale : il s’agit de la place grandissante qu’occupe la dimension genre dans la production en général notamment dans les sciences sociales.

Partie des universités anglo-saxonnes dans les années 80, l’analyse de genre s’est imposée comme nouveau paradigme et comme démarche méthodologique permettant le mieux et de la manière la plus complète d’appréhender les rapports sociaux dans toutes organisations et plus

précisément les rapports de pouvoir. Le Groupe d’Etudes et de Recherche Genre et Sociétés (GESTES) a été créé dans ce contexte et constitue un progrès important à l’Université Gaston Berger. Il ambitionne une articulation entre formation et recherche de qualité en phase avec les réalités quotidiennes de la société et des femmes en particulier.

Le GESTES et ses différentes équipes travaille à une institutionnalisation de l’approche genre dans les universités à travers la production de savoir, la recherche-action, le soutien à l’édition, la publication, et la vulgarisation de travaux sur tous les faits sociaux. Le lancement du Groupe s’est produit dans un contexte national globalement favorable à l’affirmation d’une nouvelle citoyenneté des femmes et une meilleure prise en compte des droits civiques, économiques et politiques.

La publication de ce numéro des Cahiers du GESTES répond à un besoin de connaissance sur les acteurs et actrices et leurs pratiques, sur les femmes, sur les hommes, sur les jeunes, sur les droits humains, et l’accès aux ressources économiques, la citoyenneté et les transformations sociales en cours dans la société sénégalaise contemporaine.

Même si le chemin parcouru est satisfait les défis à relever dans le champ de la recherche et les actions avec les communautés restent immenses.

L’enthousiasme, le dynamisme et la détermination des chercheurs de l’équipe spécialement les « Juniors » permettent d’envisager l’avenir avec optimisme pour une recherche de qualité et une opérationnalisation du concept.

Bonne lecture

La Coordinatrice

<http://www.gestes-ugb.org>
Site multi-langues
Anglais-Français-Wolof

Seniors

Dr. Fatou DIOP, Sociologue,
Coordonnatrice du projet

Pr. Adama DIAW, Economiste,

Pr. Sidy M. SECK, Géographe,

Pr. Babaly SALL, Juriste- Politiste

Pr. Aliou DIOP, Statisticien

Dr. Ibrahima DIALLO, Juriste Anthropologue

Dr. Mohamadou SALL, Statisticien – Démographe

Mme Ramatou M. THIOUNE, Economiste

Juniors

Mlle Mariama NDONG, Doctorante Sociologie

M. Labaly TOURE, Doctorant en Géographie

M. Pape Ibrahima DIAGNE, Doctorant en Economie

Mlle Nafissatou DIAGNE, Doctorante de Sciences
juridiques et politiques

M. Pape Fodé KANTE, Doctorant de Sciences
juridiques et politiques

M. Alpha BA, Doctorant en Sociologie,

M. Ousmane NIANG, Doctorant Sociologie

Mlle Marame CISSE, Doctorante en Sociologie,

Mme Ndèye Souna DIEYE, Master II en Documen-
taire cinématographique

M. Ibrahima DIATTA, Doctorant en Géographie

M. El Hadj FAYE, Doctorant en Sociologie

Mlle Fatou DIOR DIENG, Doctorante en Sociologie,

M. Djibril DIOP, Doctorant en Géographie



LE GESTES, UNE ÉQUIPE DE RECHERCHE PLURIDISCIPLINAIRE

L'ignorance que les sciences ont les unes des autres a conduit à un cloisonnement des connaissances ainsi qu'à la production de résultats partiels.

Créé en 2004 par des chercheurs de l'UGB, le GESTES s'intéresse aux rapports et changements sociaux et ambitionne de valoriser la socialisation académique en genre des différentes composantes de l'Université, à travers la recherche et la formation dans différentes disciplines.

Vision

Institutionnalisation de l'approche genre à l'Université Gaston BERGER de Saint-Louis et avec tout autre acteur en particulier les organisations de la société civile.

Mission

La production, la publication, l'édition et la vulgarisation de recherches et la formation en partenariat avec des institutions similaires. Le GESTES collabore également avec des institutions et des organisations diverses.

Réalisations

Plusieurs études et formations sont à l'actif du GESTES. Création d'un centre de ressource sur Genre et Sociétés à l'UGB, au bâtiment H 15.

EXECUTIVE SUMMARY

This document presents the results of a research carried out by Study and Research Group on Gender and Society of Gaston Berger University between December, 2008 and January, 2010, on the "rights of the women and their access to the land tax: a citizenship to be conquered". This study has been financed by the Research Center for International Development (RCID) of Canada.

The justification of this research lies on the fact that there is a paradox between the important role rural women play in both the production and the incomes generation processes in general, and their marginal position in the society. This significant and increasing role, combined with the introduction of development projects and the phenomenon of the male migration, giving to the women the status of heads of families, deserves a particular attention in the research projects.

Moreover, this interest is justified by a progressive feminization of poverty; a phenomenon which is largely due to the marginalization of the women and to their difficulties to get access and have a control on resources such as land because of the patriarchal system which is predominant in the Senegalese social organization.

From a methodological point of view, most of the studies implemented on the access of the women to land are made on the basis of qualitative approaches. Very few quantitative, disintegrated data, are available to reflect the level of access of the women to the land resources, the typology of lands acquired by the women, as well as the strategies and the modalities designed for the acquisition of lands. This partly explains the methodological challenge GESTES wanted to overcome by articulating a quantitative approach and a qualitative approach within the framework of this study. Inquiries within the framework of this research targeted 1800 individuals (1200 women and 600 men). The selection of the individuals to investigate was made on a statistic basis meeting the scientific standards such an enterprise requires. At the same time as the quantitative inquires, a qualitative approach was set up to help understand and seize the actions and realities which articulate around the land tax. The land tax can be viewed as the whole interactions between the people related to land and the natural resources. So, the land tax is not only an economic good, it also reflects important social, political and cultural dimensions which justify its access, its exploitation, and its control.

The ownership of land in the Senegalese rural households is estimated to 84,90 % at the national level. However, figures vary slightly according to the eco geographical areas.

In the various eco-geographical zones, the inheritance, the legacy, the gift and the loan stand out as the main access modes in the land tax. These types of accesses which are anterior to the law on the national domain, still keep a high social legitimacy and serve as reference to the local elected representatives who manage the land tax, because they are deeply rooted in their socio-mental and socio-cultural environment.

As regard to the gender of the domestic leader, the results show that 94,53% of the households possessing some land have for a man as a leader, and 5,47 % are led by a woman. For the households not possessing land, 87,78 % are managed by men, there where 12,22 % are established by women.

When in Casamance, more than 60 % of the women assert having access to land, in Eastern Senegal, it is almost 70 % of the women who have access to the land tax. In the zones of Ferlo, the River Valley of Senegal, and in the Niayes, the percentages are more reduced and vary between 20 and 30 %.

The use of the crops stemming from the women land properties is strongly turned to the auto consumption. The land tax is not only agricultural, it is also pastoral, and contains the activities of picking, the artisanal transformation of certain resources etc. The picking was formerly reserved to the women, the children and for the marginalized populations who did not have access to land. More and more, this activity is the concern of a large number of individuals, because of the drought and the shortness of the agricultural incomes. Nevertheless, the majority (61,46 %) of the exploiters remain the women. The main part of the picking products (84,06 %) results from Casamance (46,38 %) and Eastern Senegal (37,68 %). Women involved the picking of resources represent 78,26 % against 21,74 % of men.

As regards the breeding, various products of breeding were listed. It is in the "Bassin arachidier" that we find a greater number of people who declare practicing breeding with 25 %, followed by Eastern Senegal with 23,91 %, the sylvo-pastoral zone with 18,48 %, the River Valley of Senegal River (17,39 %), Casamance (10 %) and the Niayes (4,35 %).

The weak access to the land resources is not the only constraint for the women. They are also facing difficulties when it comes to valorizing or exploiting the productions. These difficulties are, among others: the high price of the inputs, the lack of agricultural materials, the problems of transport and marketing, the lack of financial means, and the difficulties bound to the preservation and the transformation, the dangerous activities and/or physical hardships etc. Among those women who recognize to meet difficulties, 51,19 % on average, hardly can have access to the resources if they are not very often confronted with the diseases of the cattle. The

hard dangerous or physical activities represent 22,94 % of the constraints, and the lack of means of preservation and transformation account for 12,94%.

The exercise of the land citizenship by the women passes by an effective participation at every level of the State and in the decision-making and in the management of the community affairs. The participation in the management of the public agenda requires the existence of certain number of guaranteed mechanisms of participations in the form of rights.

In reality, the relatively high rate of the women (59,1 %) who are not members of political parties against (40,9 %) which assert their membership in organized political structures may draw up someone's attention.

This lack of interest of the women can be related to the lack of consideration of their aspiration by the traditional political structures organized as think of it 45,5 % of them against 44,10 %. In most of the ecogeographical zones, the needs and the aspiration of the women are relegated to second position.

As an illustration, the proportion of the women participating in the various activities of their community is low. 9 % are members of the management committee of the drilling of their village, 4,2 % are members of the association of the parents, and 86,5 % are members of any association.

Indeed, with one $p < 0.000$ and $R^2 = 0.015$ we can say that if this membership increases by 15 %, the access of the women to the land tax will have a positive evolution of 11 % with a $B\acute{e}ta = 0.116$. Thus, even if the other factors influence the access of the women to land tax, their belonging and membership in producers' organizations constitute a control lever which the activists have to emphasize for a better access of the women to the land tax.

This study had a major objective, that to help lighten the interrelations between the Gender and the land tax. It tried to focus the articulations between the access to the land tax and the intensification of the citizenship of the women.

It appears that the land mainly remains a patrimony which is owned and managed at the household level. However, most of these domestic units are led by men. Only 5,47 % of the women are heads of households in the rural areas. Their position within the household hinders their responsibilities in the field of the land tax.

It also appears as that the women face a handicap in the educational domain. The castings showed that among 100 persons who have never been at the school, 68 out of them were women against 32 men. About 3 persons who also stopped their studies at the primary level, 2 were women. This proves that the women face an important educational limit which increases their marginalization in the field of the access and of the management of the land tax in the sense that they cannot appropriate elements of contents of texts on the decentralization and acts of deliberation in the land domain.

They are weakly represented within the local deliberative frameworks. Only 24 women out of 1200 who were interviewed are local elected representatives, which represent a 2 % proportion.

It's the same with the producers' organizations. 73 % of the women, that is approximately 3 women out of 4, do not belong to producers' organization. So, they are absent in places where in the interests of the farmers and the breeders are identified, built and defended.

These places are not only spaces meant to build of the corporatist interests, but also, they stand as places where resources are captured and where people can have access to information. We thus understand easily, at least partially, the reasons why 81 % of the women ignore the law on the national domain.

Besides, the processes of socialization of the women influence their representations on the land tax and strengthen the constraints which they face. So, 38 % of the interviewed women, that is 4 women out of 10, consider that the man and the woman should not have an equal access to the land tax. Barriers are thus at the level of the representations and are culturally rooted. This shows the prerequisites which are to be settled.

One important result of this study is to have allowed a specializing of the systems of exclusion of the women in the access to land tax. In fact, even if it turns out that the women are discriminated, in comparison with the men, this discrimination varies according to the areas.

One thing is also noticeable: it exists a kind of positive synergy between the exercise of the citizenship and the access to the land tax. In fact, those women who leave the domestic sphere to invest the established local political arenas made up with the grassroots or the rural councils are favored in terms of the access to the land tax. Perceived as such, enhancing a better representation of women in local deliberative councils, should be a major objective of any agglomeration of the decentralization policy.

Also, the access to the land tax has an incidence on the citizenship of the women. The possession of land patrimony can incite the women to mutualize their forces and their voices to defend their interests. These corporatist movements appearing at first on the land stage can be virtuous footbridges towards political and labor-union scenes.



**Droits des femmes et accès au Foncier :
une citoyenneté à conquérir**

Ce document présente les résultats d'une recherche de vingt quatre (24) mois sur « Droits des femmes et accès au foncier : une citoyenneté à conquérir », conduite par le Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES) de l'Université Gaston Berger de Saint Louis du Sénégal (UGB), financée par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) du Canada.

La recherche est partie d'un constat de paradoxe entre l'important rôle des femmes rurales à la fois dans la production et dans les processus de création de richesses en général et leur place marginale dans la société. Ce rôle significatif et croissant, avec l'introduction de projets de développement et le phénomène de la migration masculine, faisant des femmes des chefs de famille de facto, mérite une attention particulière dans la recherche universitaire. Cette étude sur les droits économiques des femmes s'inscrit dans ce sens.

La féminisation progressive de la pauvreté est un phénomène lié en grande partie à la marginalisation des femmes et à leur difficulté d'accéder et de contrôler des ressources comme le foncier, du fait du système patriarcal dominant dans la société sénégalaise.

Des dispositions légales et formelles sont certes initiées pour lever les contraintes d'accès des femmes aux ressources, mais leur effectivité est constamment remise en cause. Plusieurs recherches ont été menées dans ce domaine. Cependant, elles ne fournissent qu'une compréhension partielle de ces phénomènes et n'intègrent que faiblement la pluralité des situations et des conditions spécifiques des femmes.

C'est partant de ce constant que l'équipe du GESTES a décidé de mener cette étude destinée à produire des données empiriques sur la répartition des ressources foncières et les interrelations avec les droits des femmes. L'un des objectifs est de produire des résultats pouvant constituer des éléments de plaidoyer pour plus d'équité dans la gestion des ressources foncières.

L'orientation théorique s'est fondée essentiellement sur l'atelier animé par le Docteur Jacques FAYE le 28 avril 2008. Elle s'inscrit dans l'approche des socio anthropologues plus complète que l'approche normative car intégrant toutes les dimensions du foncier. Cette approche s'articule autour des deux points suivant :

— Le foncier est d'abord une représentation que la société a de l'ensemble de ses ressources naturelles, y compris la terre, autrement dit des terres qu'elle contrôle et des ressources qu'elle porte. Cette conception fait traditionnellement que la terre ne pouvait être vendue et que toute personne admise dans la communauté avait automatiquement un droit d'accès à la terre et à ses ressources naturelles. Cette représentation a beaucoup évolué et pas seulement en ville. Dans les zones péri ur-

baines comme les Niayes, la terre est devenue un bien marchand comme un autre. "On la vend, on l'achète, on la loue, on la donne en garantie ou en gage."

Cette conception marchande du foncier est relativement nouvelle. Il faut noter que ce n'est pas la pratique dans toutes les zones agro socio économiques du pays.

— Le foncier est aussi l'ensemble des rapports entre les individus concernant la terre et les ressources naturelles. Il concerne leurs rapports au sens large; les rapports entre les hommes et les femmes, entre les aînés et les cadets entre les premiers occupants et les derniers venus, entre les « puissants » et les « faibles », entre les différentes sociétés, entre les communautés de base et celles qui les dominent, entre ces communautés et les organisations hiérarchiques qui les contrôlent (anciens royaumes etc.). Traditionnellement, les rapports entre les hommes au sein de la communauté définissent des droits d'usage qui ne sont pas exclusifs mais superposés; ces droits d'usage pouvaient être cédés à des groupes ou des autorités religieuses. Autour du foncier, se profilent en filigrane des enjeux de pouvoirs entre différentes catégories.

Partant de ces définitions, la recherche a été réalisée suivant une approche sexospécifique axée sur la citoyenneté dans les six zones éco géographiques du Sénégal, en tenant compte des principaux groupes ethniques. Elle a permis d'identifier les défis et les contraintes qui se posent dans le domaine du foncier. L'approche pluridisciplinaire se justifie par la complexité de l'objet de recherche. En tenant compte des cadres juridiques formels et non formels, le niveau (taille, nombre de parcelles), la qualité (type de terre), les stratégies et modalités d'accès des femmes aux terres (affectation, héritage, location, achat, etc.) ont été identifiés et analysés en relation avec les normes sociales.

Les résultats de cette recherche s'adressent à différents acteurs (les décideurs, la société civile, les groupes et associations de femmes, les partenaires au développement). La lecture de la carte des ressources naturelles montre l'articulation entre l'accès, la gestion de ces ressources et l'organisation sociétale.

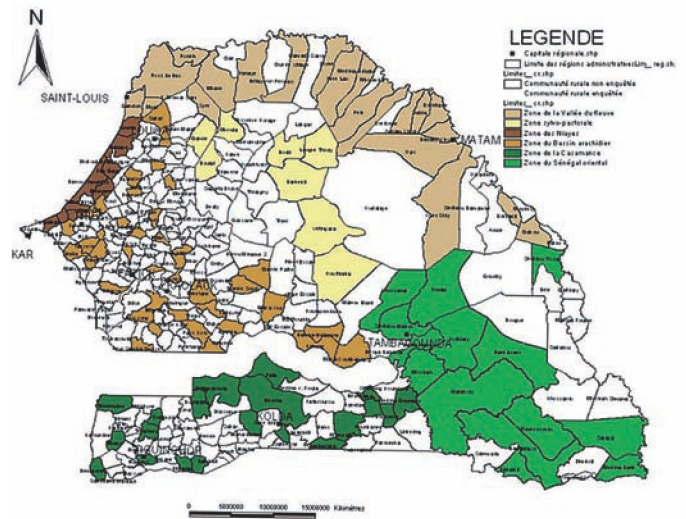


MÉTHODOLOGIE

D'un point de vue méthodologique, la plupart des études sur l'accès des femmes au foncier sont faites selon des approches essentiellement qualitatives. Très peu de données quantitatives, désagrégées, sont disponibles pour refléter le niveau d'accès des femmes aux ressources foncières, la typologie des terres dont elles disposent, ainsi que les stratégies déployées et les modalités d'acquisition des terres. Ceci justifie le défi méthodologique que le GESTES a voulu relever en articulant une approche quantitative et une approche qualitative dans le cadre de cette étude. Les enquêtes ont été réalisées auprès de 1800 individus (1200 femmes et 600 hommes). Le recrutement des individus à enquêter s'est fait sur une base statistique répondant aux normes de scientificité qu'exige une telle entreprise. Parallèlement aux enquêtes quantitatives, une approche qualitative a été retenue pour comprendre et saisir le sens des actions qui s'articulent autour du foncier.

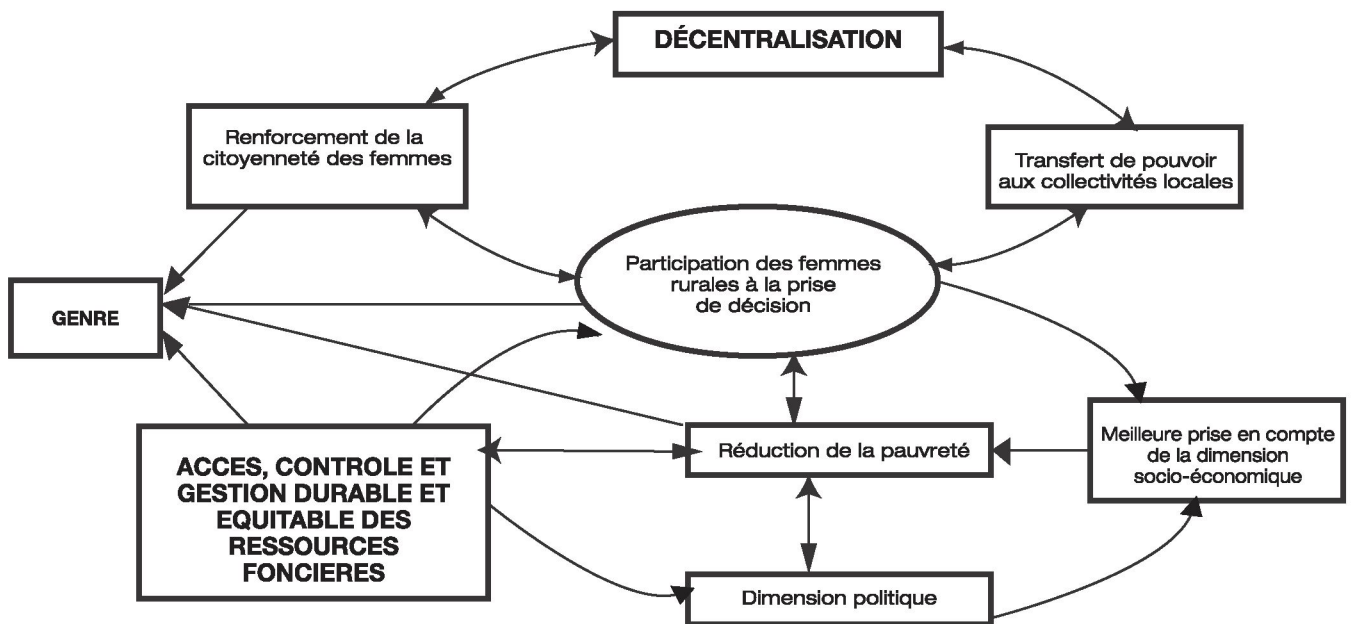
La carte ci-dessous présente les communautés rurales dans lesquelles la recherche a été réalisée.

CARTE DE REPRESENTATION DES COMMUNAUTES RURALES ENQUETÉES



Une telle approche méthodologique a permis de comprendre que , le foncier n'est pas seulement un bien économique ou une marchandise, il a également d'importantes dimensions sociales, politiques et culturelles qui sous-tendent son accès, son exploitation et son contrôle. C'est pourquoi la matrice d'analyse conçue pour saisir toute cette complexité prend en compte différentes dimensions.

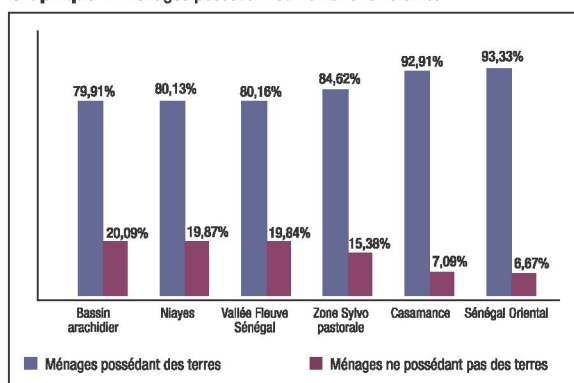
Relation entre Décentralisation- Genre- Accès, Contrôle Gestion durable et équitable des ressources foncières



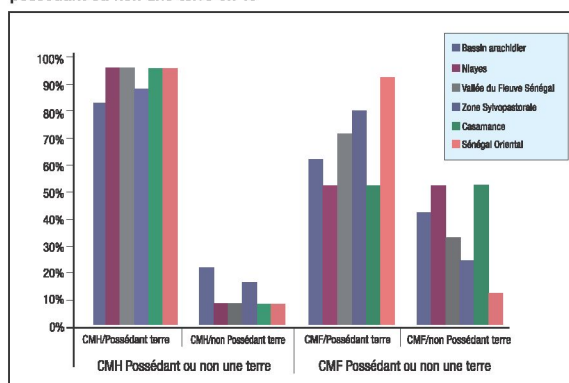
LA DIMENSION GENRE DU FONCIER

La possession de terre, au niveau national, dans les ménages ruraux sénégalais est de 84,90 %. Toutefois, les chiffres varient légèrement en fonction des zones éco géographiques. Les taux de possessions, comme l'on pouvait s'y attendre, sont plus élevés dans les zones de faible densité démographique. Ainsi, le Sénégal Oriental se positionne en premier avec 93,33%, suivi de près par la Casamance avec 92,91 % et la zone sylvo-pastorale à 84,62 %. En revanche, les taux sont plus bas dans la Vallée du fleuve Sénégal (80,16 %), dans les Niayes (80,13 %) et dans le Bassin arachidier (79,91 %) où, les fortes densités impliquent souvent une plus forte pression foncière. La Vallée du Fleuve Sénégal et les Niayes se caractérisent respectivement par l'implantation de plus en plus poussée de l'agro industrie et la spéculation liée à la forte demande du foncier d'habitat.

Graphique 1 : Ménages possédant ou non une terre en %



Graphique 2 : Répartition par sexe de chef de ménages possédant ou non une terre en %



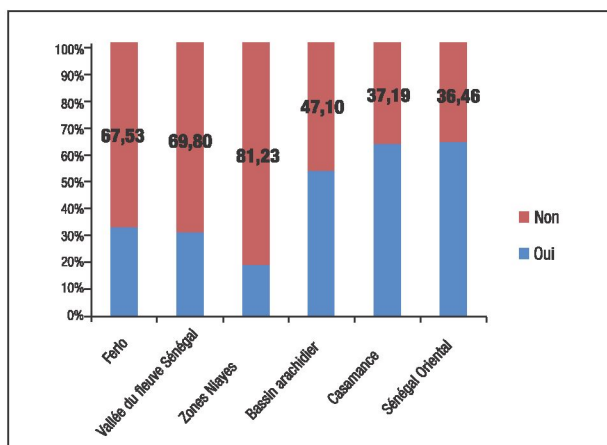
Dans les différentes zones éco-géographiques, l'héritage, le legs, le don et le prêt ressortent comme les principaux modes d'accès au foncier. Ces types d'accès antérieurs à la loi sur le Domaine National (l'affectation) gardent encore une grande légitimité sociale. Bien souvent, Ces formes d'accès (allocation familiale, héritage, legs) dans lesquelles les hommes sont privilégiés servent de référence aux élus locaux qui administrent le foncier, car elles sont bien ancrées dans leurs univers socio-mental et socioculturel. De ce fait, il est admis dans une large part que l'accès aux ressources foncières est grandement dépendant du statut social (ethnie, classe sociale, etc.) et familial (position particulière que les hommes et les femmes occupent dans le ménage) des individus.

En s'intéressant au sexe du chef de ménage, les résultats montrent que 94,53 % des ménages possédant une terre ont pour chef un homme et 5,47 % ont pour chef une femme. Pour les ménages ne possédant pas de terre, 87,78 % sont gérés par des hommes là où 12,22 % sont constitués de femmes.

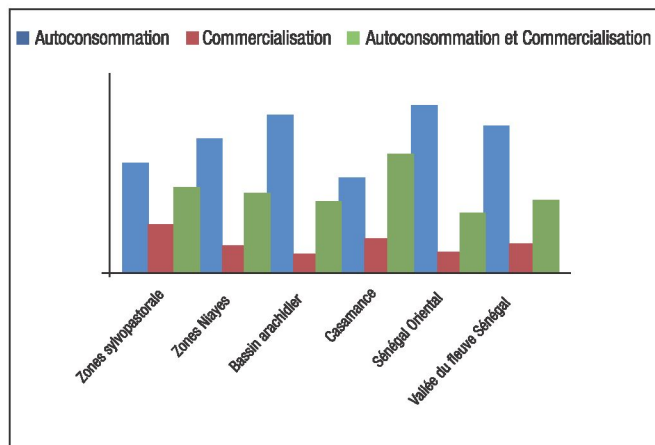
Il existe donc, certains cas d'appropriation individuelle du foncier par les femmes. Prendre en compte ces cas particuliers permet de mieux apprécier le rôle des femmes dans l'espace familial et leur participation réelle aux activités foncières. Ce sont le plus souvent des veuves ou des femmes divorcées, des épouses de migrants que leur statut particulier érige de facto en chef de ménage.

En dehors de ces cas spécifiques, l'accès des femmes au foncier varie selon les zones éco-géographiques. En effet, en Casamance, plus de 60% des femmes affirment avoir accéder au foncier; au Sénégal oriental, c'est presque 70% des femmes qui ont accès au foncier. Dans les zones du Ferlo, de la Vallée du Fleuve et des Niayes, les pourcentages sont plus réduits et varient entre 20 et 30%. La riziculture exclusivement pratiquée par les femmes dans certains milieux de la Casamance explique un fort taux d'accès dans cette zone. En revanche, dans les zones où les systèmes de production requièrent plus la participation de tous les membres de la famille (exploitations familiales dans la Vallée du fleuve Sénégal, les Niayes), les pourcentages sont plus bas. Cependant, loin d'un accès individualisé au foncier, les femmes ont souvent accès au foncier à travers la famille et les Groupements de Promotion Féminine (GPF).

Graphique 3 : Accès des femmes au foncier selon les Zones éco géographiques



Graphique 4 : Utilisation des produits de la récolte



L'utilisation de la production agricole est fortement tournée vers l'autoconsommation. Les activités foncières des femmes sont essentiellement centrées autour de l'espace familial qui lui en alloue à travers les canaux traditionnels.

Prioritairement, les femmes s'adressent à leur famille pour accéder au foncier. Cela s'explique par le fait que la terre est considérée comme un bien familial. Une jeune célibataire accède au foncier par l'intermédiaire de son père, de son frère ou des autres hommes de la famille, la femme mariée par le biais de son mari. Mais plus la femme est âgée plus son accès peut être facilité par une possibilité d'allocation familiale soit de la part du mari suivant sa position matrimoniale, soit de la part de ses fils qui ont hérité. Que les femmes appartiennent à des familles riches ou pauvres, leur accès est largement subordonné à leur position particulière dans la famille ou dans le ménage. L'accès aux ressources foncières peut différer selon la situation matrimoniale, la procréation, l'âge et le rang d'épouse dans un mariage polygame.

Ainsi, le genre est à l'intersection d'autres catégories qui simultanément structurent la position sociale de la femme et qui peuvent rendre facile ou difficile leur accès aux ressources. Une prise en compte du contexte familial permet donc de rendre compte des situations réelles et particulières d'accès des femmes aux ressources. Mais aussi diverses que soient ces situations, elles ont en commun de s'inscrire dans le cadre familial. Toutefois, la logique qui sous-tend la gestion familiale de la production voudrait que le rapport des femmes au foncier se limite à une possibilité d'exploitation et non à une appropriation du foncier, car c'est l'homme, chef de ménage (dans la majorité des cas, Cf. Graphique 2) qui gère et contrôle le foncier. Ce chef de famille détient des pouvoirs de décision, aussi bien dans la production et la distribution des ressources.

Ainsi, malgré une reconnaissance officielle (Constitution de 2001) du droit des femmes au foncier, des justificatifs socioculturels sont toujours convoqués pour fonder leur accès limité aux ressources.

Le foncier n'est pas seulement agricole, il est aussi pastoral, et englobe les activités de cueillette, la transformation artisanale de certaines ressources, etc. La cueillette était autrefois réservée aux femmes, aux enfants et aux populations marginalisées sans terre. De plus en plus, cette activité intéresse désormais un grand nombre d'individus à cause de la sécheresse et de la crise des revenus agricoles. Mais il n'en demeure pas moins que la majorité (61,46 %) des individus qui s'activent dans la cueillette est constituée de femmes.

L'essentiel des produits de la cueillette (84,06 %) provient de la Casamance (46,38 %) et du Sénégal Oriental (37,68 %). La proportion des femmes faisant de la cueillette de ressources végétales représente 78,26 % contre 21,74 % pour les hommes.

Pour ce qui est de l'élevage, différents produits ont été recensés. C'est dans le Bassin arachidier que l'on trouve la plus importante part d'individus qui déclarent pratiquer l'élevage avec 25 %; suivi par le Sénégal Oriental avec 23,91 %; la zone Sylvo-pastorale à 18,48 %; la Vallée du fleuve Sénégal à 17,39 %; la Casamance à 10 % et les Niayes à 4,35 %.

Aussi bien dans l'accès que dans l'exploitation des ressources les femmes rencontrent des contraintes.

Graphique 5 : Répartition des femmes exploitant des produits de cueillette en %

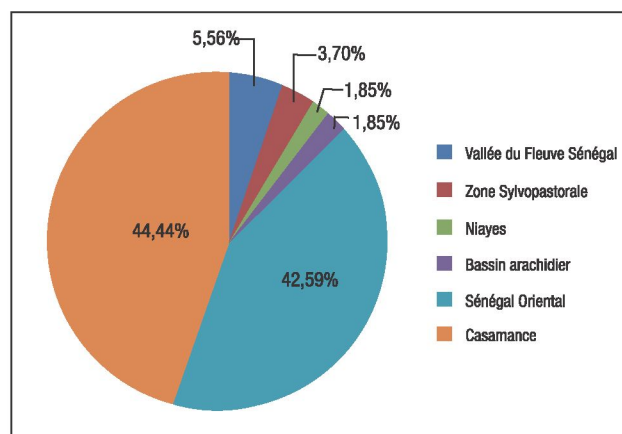


Tableau 1 : Types de contraintes selon les Zones

Contraintes	ZONE ÉCO GÉOGRAPHIQUE						TOTAL
	Zone Sylvopastorale	Zone des Niayes	Bassin Arachidier	Casamance	Sénégal Oriental	Vallée du Fleuve Sénégal	
Coutumières	34,9%	29,0%	26,0%	19,0%	3,0%	23,1%	22,1%
Religieuses	0,5%	2,0%	2,4%	1,3%	0,7%	2,0%	1,6%
Sociales	10,8%	12,7%	9,8%	6,7%	3,0%	8,3%	8,5%
Economiques	10,8%	33,7%	11,3%	9,0%	10,0%	18,0%	15,3%
Administratives	6,7%	3,6%	4,0%	2,7%	2,7%	3,9%	3,8%
Technologiques	3%	3,0%	2,9%	6,7%	9,0%	6,3%	5,1%
Pas de contraintes	33,3%	16,0%	43,6%	54,6%	71,6%	38,4%	43,6%
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

Contraintes d'accès

Les nombreux enjeux que présentent le foncier font que les contraintes liées à son accès, sa possession, son appropriation et à son contrôle sont multiples et diverses. La problématique de l'accès au foncier implique nécessairement l'étude des contraintes qui accompagnent cet accès.

Le faible accès aux ressources foncières n'est pas la seule contrainte pour les femmes. Elles sont aussi confrontées à des difficultés de mise en valeur ou d'exploitation. Ces difficultés sont entre autres : la cherté des intrants et l'insuffisance de matériels agricoles, les problèmes de transport et de commercialisation, le manque de moyens financiers, les difficultés liées à la conservation et la transformation, les activités dangereuses et/ou physiquement dures, etc. Parmi celles qui estiment rencontrer des difficultés, 51,19 % en moyenne éprouvent des contraintes d'accès aux ressources ou sont confrontées très souvent aux maladies du bétail. Les activités dangereuses ou physiquement dures constituent 22,94 %, des contraintes et le manque de moyens de conservation et de transformation compte 12,94 %.

Les difficultés que rencontrent les femmes par rapport à l'accès et à l'exploitation des ressources varient selon les zones. Au Nord (Vallée du fleuve Sénégal, zone sylvo-pastorale et Niayes), les difficultés se situent au niveau des problèmes d'accès aux ressources, des maladies du bétail, des démarches administratives pour l'accès aux ressources foncières et de la présence des services des eaux et forêts. Au Sud (Casamance et Sénégal Oriental) par contre, les difficultés résultent du fait que les activités sont pénibles et dangereuses. Le manque de moyens matériels de conservation ou de transformations y apparaît crucial tout comme le transport et la commercialisation de la production. Cependant, les difficultés rencontrées par les femmes dans l'accès et l'exploitation des ressources foncières relèvent certes de l'insuffisance de moyens (matériels, financiers, transport, commerce), mais sont aussi relatives aux rôles et statuts sociaux de celles-ci.

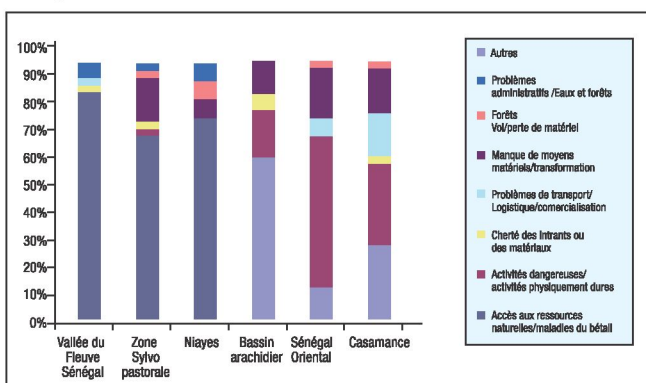
Les contraintes socio culturelles

La prédominance avérée de la gestion traditionnelle du foncier au Sénégal fait que les premières contraintes identifiées dans cette étude sur l'accès des femmes au foncier sont d'ordre socioculturel. L'analyse des fiches individuelles des personnes interviewées a permis de voir que ces contraintes se posent avec acuité aux femmes de manière générale, même si elles peuvent être plus ou moins accentuées d'une zone à une autre. Certaines pesanteurs socioculturelles (exclusion des femmes de l'héritage foncier) et rôles sociaux (consécutifs à l'organisation socio-économique, à la socialisation différentielle et à la division sociale du travail) marginalisent les femmes dans l'accès et le contrôle des ressources. Dans cette perspective, la gestion des ressources foncières rend compte des pratiques sociales, des coutumes, des traditions et de l'organisation socio-économique des populations étudiées.

Les contraintes matérielles et technologiques

L'exploitation des terres et de ses ressources nécessitent l'utilisation de matériels aussi rudimentaires soient-ils. Au Sénégal, les moyens de productions sont longtemps restés traditionnels. Néanmoins, ces dernières années, des techniques de production modernes sont de plus en plus vulgarisées. Cependant, une importance toute particulière est accordée aux contraintes matérielles et technologiques par notre population interviewée. On constate que les personnes qui convoquent les pesanteurs socioculturelles comme étant les principales entraves à l'accès des femmes au foncier font aussi état des problèmes matériels qui se posent à elles.

Graphique 6 : Répartition des femmes selon les difficultés d'accès et d'exploitation des ressources foncières en %



Une femme leader d'organisation explique :

« Les problèmes que rencontrent les femmes sont liés aux manques de moyens. Même pour cultiver son champ que lui a cédé son mari, la femme n'a pas de matériels. Elles cultivent à la main ou bien elles attendent que leurs maris finissent leurs champs pour leurs prêter leurs matériels et pourtant la femme cultive au même titre que les hommes avec des champs aussi grands. Les femmes manquent réellement de moyens. »

Les contraintes financières

Les contraintes financières ont aussi, à la suite des problèmes socioculturels et matériels occupé une place de choix dans le diagnostic des problèmes liés à l'accès des femmes au foncier. A l'instar des précédentes, certaines personnes ressources interviewées ont trouvé dans les contraintes financières la seule entrave à l'accès des femmes au foncier. Pour celles-ci, le foncier à une valeur marchande et sa possession ainsi que son exploitation nécessitent impérativement la mobilisation de moyens financiers qui, la plupart du temps, font défaut aux femmes.

Les contraintes administratives

Si certains évoquent les considérations socioculturelles, d'autres pensent que c'est la non maîtrise des procédures de demande d'affectation qui empêche les femmes de jouir pleinement de leur droit d'accès au foncier. C'est le cas de cette femme qui est par ailleurs une autorité administrative au niveau du Bassin arachidier. Pour elle : « L'accès des femmes aux terres n'est pas quelque chose de difficile. Mais, c'est le manque d'éducation qui pose problème. Les femmes sont majoritairement analphabètes. Elles ne connaissent pas comment accéder au foncier, c'est cela le véritable problème. Mais leur donner des terres n'est pas un problème, maintenant, il suffit de connaître comment y accéder. » Plusieurs personnes, dans leur réponse à la question, ont repris cette analyse. Les femmes rurales sénégalaises n'ont majoritairement aucun niveau d'étude formel. Bien que les programmes d'alphabétisation dans les langues nationales ont permis à certaines de pouvoir lire et d'écrire, il n'en demeure pas moins que ne sachant ni lire ni écrire en français, elles ne sont pas familières aux lois et réglementations qui régissent le système foncier sénégalais.

Les contraintes liées à l'accès à l'eau

L'accès à l'eau, et tous les problèmes qu'il pose aux populations, apparaît dans tous les discours, clairement ou en filigrane. Elle demeure une contrainte majeure dans la zone rurale sénégalaise. Il reste une équation très difficile à résoudre pour de nombreux villages à l'intérieur du Sénégal.

Cette équation devient plus ardue pour les femmes qui, à défaut de pouvoir exploiter de grandes surfaces se regroupent en GIE et font le plus souvent du maraîchage. Or, cette activité demande une disponibilité permanente de l'eau et son accessibilité.



Le manque d'eau augmente la charge de travail et freine les activités de production, comme le révèle ce leader : « On faisait le maraîchage. Mais actuellement, on a arrêté cette activité parce qu'on avait beaucoup de difficultés pour trouver de l'eau. Les puits se situent à une distance très éloignée du périmètre maraîcher et on ne disposait pas de moto pompes. » (SINDIAN. Casamance, Leader de Groupement de Promotion Féminine).

Les contraintes liées à la transformation et à la commercialisation

Dans cette étude le constat a été fait que les femmes, plus que les hommes, s'activent dans la transformation et la commercialisation des produits tirés de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat, etc. Plusieurs facteurs peuvent être évoqués pour expliquer l'intérêt des femmes aux activités dérivées du foncier. Leur faible accès direct au foncier, l'insuffisance de leurs ressources financières, matérielles et technologiques et la division sociale du travail sont des déterminants qui justifient l'attachement des femmes à ces types d'activités. Mais, dans ces activités de transformation et de commercialisation aussi, les femmes rencontrent des problèmes liés surtout à l'écoulement des produits. Le volume de leurs produits et le manque de moyens de locomotion les contraignent à rester dans les marchés à proximité de leur résidence.



Les contraintes écologiques

Des contraintes écologiques ont été évoquées dans cette étude. Elles ont permis, par exemple, de comprendre comment la salinisation rend les terres inexploitable. La Casamance, qui demeure le poumon vert du Sénégal, n'en est pas moins confrontée aux problèmes environnementaux dont la dégradation de ses sols à cause de la salinisation. Cette dégradation affecte l'agriculture, conduit à une baisse du pâturage, entraîne aussi un déplacement de populations et une surcharge de travail pour les femmes. Dans certaines localités (Casamance et Bassin Arachidier), la salinisation dégrade les sols. Mais ce qu'il faut souligner, c'est la mobilisation des femmes par le biais des groupements et avec l'appui des ONG pour la récupération des terres salinisées. Les femmes, dans ces zones, travaillent dans les mangroves et dans les rizières. Ce sont les lieux les plus touchés par la salinisation. Cela diminue considérablement leur espace d'exploitation et fait régresser leur niveau d'accès au foncier et à ses ressources.

LA CITOYENNETÉ DÉFINIT L'ACCÈS AU FONCIER

« La citoyenneté renvoie à l'appartenance à un groupe ou une communauté, ainsi qu'aux droits et devoirs qui y sont associés. Elle n'est pas simplement un statut conférant droits et obligations mais aussi une pratique permettant aux individus de prendre part à la construction de leurs sociétés. Ce n'est pas seulement un ensemble de droits et de responsabilités, c'est aussi un jeu d'interaction et d'influence au sein de la communauté ». (Meer et Sever, 2004 : 24)

L'exercice de la citoyenneté passe par une participation effective à tous les niveaux, de l'Etat à la prise de décision et à la gestion des affaires de la collectivité. La participation à la gestion de la chose publique nécessite l'existence d'un certain nombre de mécanismes pouvant garantir l'exercice des droits civiques politiques et économiques de tous les citoyens sans aucune forme de distinction.

La Constitution du 22 janvier 2001, en ses articles 15 et 19, donne une plus grande place aux femmes dans le foncier en stipulant l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux terres.

Article 15

Le droit de propriété est garanti par la présente Constitution. Il ne peut y être porté atteinte que dans le cas de nécessité publique légalement constatée, sous réserve d'une juste et préalable indemnité.

L'homme et la femme ont également le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans les conditions déterminées par la loi.

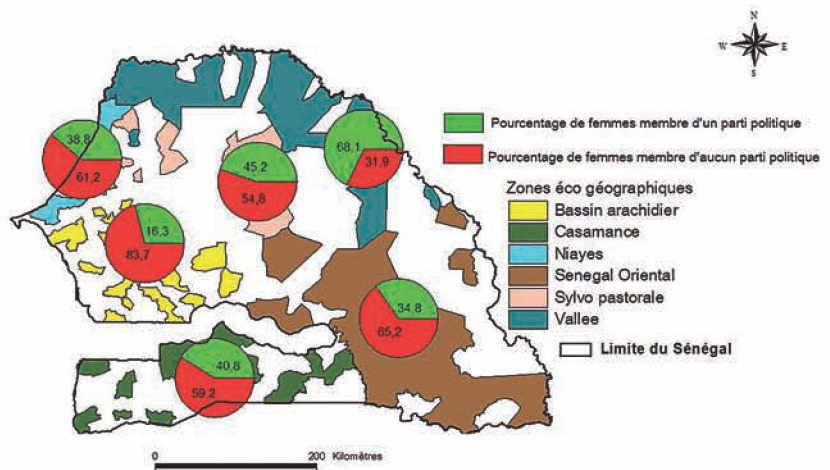
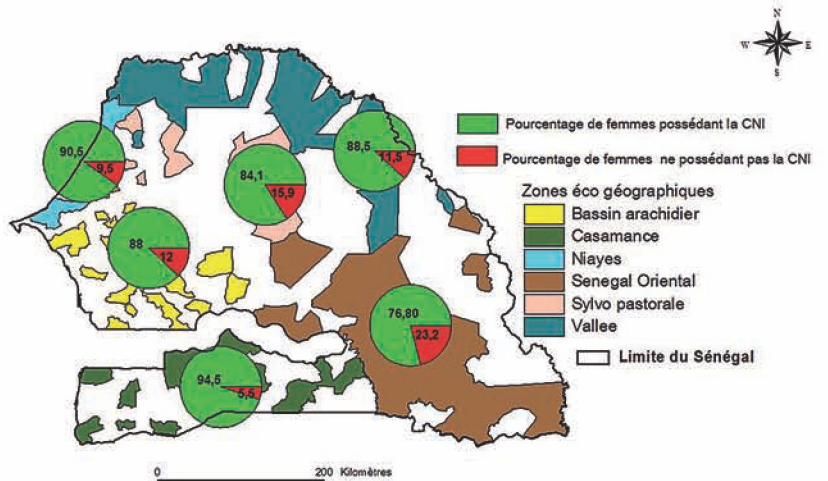
Article 19

La femme a le droit d'avoir son patrimoine propre comme le mari. Elle a le droit de gestion personnelle de ses biens.

Le fort taux de possession d'une carte d'identité nationale et par conséquent d'une carte d'électeur de la part des femmes sur la quasi-totalité des zones éco géographiques (87,6%) contre (12,4%), reflète une situation d'exercice par les femmes de leurs droits civiques et politiques ainsi qu'un élément identitaire par rapport à un territoire national.

Cependant, le taux relativement élevé des femmes (59,1%) qui ne sont pas membres de partis politiques suscite un constat. L'un des facteurs explicatifs de ce manque d'intérêt des femmes vis-à-vis des partis politiques est la non prise en compte de leurs intérêts. En effet, 45,5% d'entre elles contre 44,10% pensent que leurs intérêts ne sont pas pris en compte. Dans la plupart des zones éco géographiques, les besoins et aspirations des femmes sont relégués en seconde position.

A titre d'illustration, la proportion des femmes participant aux différentes activités de leur localité est faible. 9 % sont membres du comité de gestion du forage de leur localité, 4,2% sont membres de l'association des parents d'élèves. 86,5% ne sont membres d'aucune association.



Le manque d'adhésion des femmes à des organisations de producteurs participe à leur marginalisation dans l'affectation des ressources foncières.

Graphique 7 : Adhésion aux organisations de producteurs

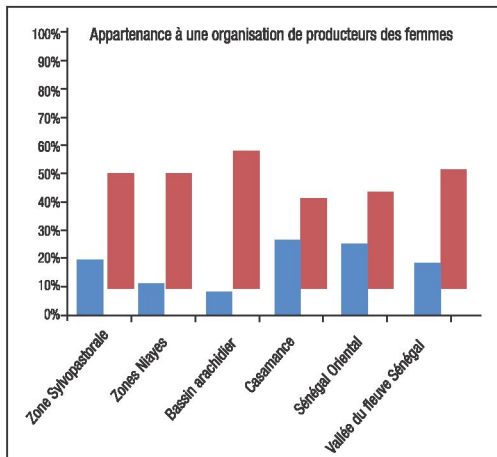


Tableau 2 : Régression statistique

MODEL		UNSTANDARDIZED COEFFICIENTS		STANDARDIZE COEFFICIENTS	T	SIG.
		B	Std. Error	Beta		
1	(Constant)	1,248	,087		14,394	,000
	Responsabilité	,037	,033	,034	1,127	,260
	Appartenance organisation de producteurs (trices)	,132	,034	,116	3,894	,000
	Indice de citoyenneté	-,015	,058	-,008	-,258	,797
N = 1200		R=0.123	R2 =0.015	R ² adj.=0.012	F= 5.692	
a. Dependent Variable: accès_femmes						

Comme le montre ce modèle de régression statistique, l'appartenance des femmes aux organisations de producteur constitue une variable incontournable dans leur accès au foncier. En effet, avec un $p < 0.000$ et un $R^2 = 0.015$ on peut dire que si cette appartenance augmente de 15%, l'accès des femmes au foncier connaîtra une évolution positive de 11% avec un $B\acute{e}ta = 0.116$. Donc, même si d'autres facteurs influencent l'accès des femmes au foncier, leur appartenance et/ affiliation aux organisations de producteurs constituent un levier sur lequel, les activistes doivent mettre l'accent pour un meilleur accès des femmes au foncier.

Tableau 4 : Connaissance de la loi sur le domaine national selon le sexe

Connaissez-vous la loi sur le domaine national ?		
Sexe	Oui	Non
Masculin	36%	62,8%
Féminin	17,1%	80,8%
TOTAL	23,4%	74,8%

Les femmes connaissent moins la loi sur le domaine national que les hommes dans toutes les zones.

Le rapport entre l'exercice de la citoyenneté des femmes et l'accès au foncier est complexe. Il ressort une relation d'interdépendance et de réciprocité entre les deux. En effet, parmi les dimensions de la citoyenneté, figure la participation économique. Or, le foncier jouit à tout point de vue d'une forte représentation économique au niveau des populations rurales. Par conséquent, l'accès, l'appropriation ou le contrôle du foncier inscrit les tenants dans une situation d'exercice de la citoyenneté. Les femmes participent à la consommation des ménages par leurs productions agricoles ou pastorales. Pour cause, les terres « appartiennent » aux familles. Par conséquent, les ressources qui en proviennent sont destinées essentiellement à l'autoconsommation. Un accès sécurisé des femmes au foncier pourrait valablement contribuer à l'effort national de développement.

L'accès aux sphères de décision confère un statut social différent. En plus de marquer une progression dans l'échelle sociale,

Tableau 5 : canal d'information sur le foncier

Bouche à oreille	12,30%	17,50%	15,80%
Radio	77%	71,30%	73,20%
Télévision	8,20%	8,70%	8,50%
Internet	0,20%	0,10%	0,10%
Journaux	0,30%	0,00%	0,10%
Autre canal	1,00%	1,30%	1,20%
TOTAL	100%	100%	100%

Le principal canal d'information pour ce qui concerne le foncier est la radio dans toutes les zones enquêtées. Les canaux d'information que sont la radio et le bouche à oreille qui dominent ne permettent pas aux femmes de mieux connaître le foncier.

il ouvre à plus d'information et à une meilleure connaissance des mécanismes d'accès au foncier.

Les associations comme les Groupements de Promotion Féminine sont d'importants canaux de transformation des rapports sociaux en général. Elles donnent effectivement l'opportunité aux femmes de sortir du cadre familial et d'accéder à des formations et à des informations autres que celles diffuses en son sein. Seulement, en dehors de ces associations, elles sont peu présentes dans les organisations de producteurs.

En définitive, l'accès des femmes au foncier pour les femmes fait appel à des changements nécessaires sur les plans économiques, institutionnels et socioculturels. L'exercice de la citoyenneté par les femmes tout autant que les hommes est une garantie pour le développement des communautés rurales sénégalaises. Le foncier en constitue l'un des enjeux majeurs.

CONCLUSION

Cette étude s'était fixée comme objectif majeur de fournir un éclairage sur les interrelations entre le genre et le foncier. Elle cherchait à cerner les articulations entre l'accès au foncier et le renforcement de la citoyenneté des femmes. Elle s'est appuyée sur une vaste collecte de données à la fois quantitatives et qualitatives à l'échelle nationale. 1800 personnes ont été enquêtées et 140 entretiens ont été conduits auprès d'hommes et de femmes ayant des statuts différents : femmes au foyer, notables, coutumiers ou religieux, élus locaux, autorités administratives, etc. Les résultats ont permis d'établir d'abord un certain nombre de constats relatifs à des contraintes spécifiques aux femmes.

Il est apparu dès lors que les terres restent pour l'essentiel un patrimoine approprié et géré à l'échelle domestique. Or, pour l'essentiel, ce sont les hommes qui se trouvent à la tête de ces unités domestiques. Seules, 5,47 % des femmes sont des chefs de ménage en milieu rural. Leur position au sein du ménage limite leurs responsabilités dans le domaine du foncier.

Il est ressorti aussi que les femmes présentent un handicap dans le domaine éducatif. En effet, les distributions marginales ont montré que sur 100 personnes qui n'ont jamais été à l'école, 68 étaient des femmes et 32 des hommes. Sur 3 personnes qui ont aussi arrêté leurs études au niveau primaire, 2 étaient des femmes. Ces distributions marginales montrent que les femmes accusent un déficit éducatif important qui accroît leur marginalisation dans le domaine de l'accès et de la gestion du foncier en ce sens qu'elles ne peuvent pas s'approprier des éléments de contenu des textes sur la décentralisation et des actes de délibération dans le domaine foncier.

Elles sont exclues de fait des centres névralgiques où sont prises les décisions concernant le foncier. Par ailleurs, elles apparaissent comme des citoyennes de seconde zone car elles sont très faiblement représentées au sein des instances délibératives locales. Seules 24 femmes parmi les 1200 enquêtées interrogées sont des élues locales, ce qui représente une proportion de 2 %.

Il en est de même des organisations de producteurs. 73 % des femmes, soit environ 3 femmes sur 4 n'appartiennent pas à une organisation de producteurs. Elles sont donc absentes des arènes dans lesquelles les intérêts des agriculteurs et des éleveurs sont identifiés, construits et défendus. Ces arènes ne sont pas seulement des espaces de construction des intérêts corporatistes mais aussi des lieux de captation de ressources, de circulation et d'accès à l'information. On comprend donc, en partie, les raisons pour lesquelles 81 % des femmes ne connaissent pas la loi sur le Domaine National.

Étant à la fois absentes des instances délibératives et des organisations paysannes, elles ne peuvent pas porter sur l'espace public la revendication d'une équité foncière. De ce fait, leurs droits dans le domaine foncier ne sont défendus que par procuration. Ce sont les hommes qui siègent au sein des conseils

ruraux et sont donc supposés défendre les intérêts des femmes en matière foncière. Cela suppose qu'ils adhèrent à l'idée selon laquelle, les hommes et les femmes doivent avoir un accès égal au foncier. Or, 42,7 % des hommes pensent que les hommes et les femmes ne doivent pas avoir un égal accès au foncier.

Par ailleurs, les processus de socialisation des femmes déteignent sur leurs représentations du foncier et renforcent les contraintes auxquelles elles font face. Ainsi, 38 % des femmes interrogées, soit 4 femmes sur 10 estiment que l'homme et la femme ne doivent pas avoir un accès égal au foncier. Les barrières sont donc au niveau des représentations et sont culturellement enracinées. Cela montre les préalables qu'il faut régler. Il semble hasardeux de vouloir réduire les inégalités et l'iniquité en matière foncière entre les hommes et les femmes, si ces dernières elles-mêmes considèrent qu'elles ne doivent pas avoir les mêmes droits que les hommes. Un des préalables est la prise de conscience des femmes.

Un résultat important de cette étude est d'avoir permis une spatialisation des systèmes d'exclusion des femmes dans l'accès au foncier. En effet, même s'il s'avère que les femmes sont discriminées par rapport aux hommes, cette discrimination varie selon les zones. Il est apparu que le niveau d'accès des femmes au foncier était plus élevé dans la partie méridionale du pays que dans la partie septentrionale. Mais, ce résultat doit être analysé dans une perspective comparative des organisations sociales et des systèmes de représentation en vigueur dans les deux zones. Ces niveaux différentiels de l'accès au Sud et au Nord seraient largement déterminés par les réalités socioculturelles spécifiques à ces zones. En outre, ce résultat a une implication majeure pour les actions politiques et programmatiques : celles-ci doivent nécessairement impliquer les dépositaires des traditions et des dogmes religieux et les associer à la réflexion pour un accès équitable des femmes au foncier.

Il est apparu aussi qu'il existe une sorte de synergie positive entre l'exercice de la citoyenneté et l'accès au foncier. En effet, les femmes qui sortent de la sphère domestique pour investir les arènes politiques locales constituées par les organisations de base ou les conseils ruraux sont favorisées dans le domaine de l'accès au foncier. Un tel résultat ne renvoie pas forcément au népotisme mais aux opportunités offertes par la présence dans ces espaces publics où l'on connaît mieux les procédures pour accéder au foncier, les recours en cas de spoliation et dans lesquels l'information circule. Analysée sous cet angle, la recherche d'une plus grande présence des femmes dans les instances délibératives locales doit être un objectif majeur de tout aggiornamento de la politique de décentralisation. De même, l'accès au foncier a une incidence sur la citoyenneté des femmes. La détention d'un patrimoine foncier peut inciter les femmes à mutualiser leurs forces et leurs voix pour défendre leurs intérêts. Ces mouvements corporatistes émergeant d'abord sur la scène foncière peuvent ensuite être des passerelles vertueuses vers des scènes politiques et syndicales.

Ateliers locaux de restitution des résultats de la recherche

Dans le cadre de la vulgarisation des résultats de la recherche sur « Droits et accès des femmes au foncier : une citoyenneté à conquérir », le GESTES a organisé huit (08) ateliers de restitution auxquels ont participé les décideurs publics (gouvernement et élus locaux), des chargés de projets ou de programmes de développement, des responsables d'organisations de la société civile et d'organisations de producteurs et des femmes leaders et des organisations de femmes, des religieux et communicateurs traditionnels.

Ces ateliers ont été organisés du 28 mars au 20 avril 2009 au niveau des localités ci-dessous indiquées (cf. tableau).

Ces ateliers ont permis d'exposer l'historique de la recherche. Le plan de présentation, dans toutes les zones, a consisté en six points :

- Approche théorique
- Méthodologie
- Accès au foncier
- Contraintes d'accès
- Conflits fonciers
- Citoyenneté

La diversité des acteurs présents a permis des échanges féconds sur les contraintes d'accès des femmes au foncier par une confrontation des idées dans les débats. Les recommandations formulées lors des différents ateliers ont servi de base à l'élaboration d'éléments de plaidoyer.

Dans toutes les zones, la recherche a été bien appréciée dans sa démarche théorique et méthodologique. Aussi, les préoccupations et spécificités des acteurs présents ont été prises en compte selon les zones.

LOCALITÉS	DATES
Tambacounda	28 mars 2009
Kolda	30 mars 2009
Ziguinchor	01 avril 2009
Matam	11 avril 2009
Ross Béthio	14 avril 2009
Thiès	18 avril 2009
Kaolack	20 avril 2009

« Le PRODAM 2 prend en compte la question foncière et tente de rétablir les inégalités sociales causées par des pesanteurs socioculturelles en déphasage avec les textes sur la réforme foncière et la loi agro sylvo pastorale.

Cette stratégie consiste à créer des conditions d'une participation pleine et active des femmes et des jeunes à la vie de leur communauté, à promouvoir leur accès aux services sociaux et aux opportunités économiques, et à les aider à développer leurs capacités pour exploiter ces opportunités. »

Discours du Directeur de PRODAM II

« Jot suf mom suf jariño suf »: un film sur l'accès des femmes au foncier

Ce film de 45 minutes du GESTES fait l'historique de la recherche sur "Droits des femmes et accès au foncier: une citoyenneté à conquérir". Le film documentaire est un excellent support de communication pour montrer les réalités actuelles que vivent les femmes. Le titre évoque les différents niveaux d'accès à la terre en Wolof. Chaque niveau se présente comme une conquête pour les femmes sénégalaises.

L'étude qui a été réalisée dans six zones écogéographiques montre des disparités d'accès liées à l'organisation sociale du milieu. D'autres contraintes économiques, administratives, politiques, culturelles et religieuses limitent le niveau d'accès des femmes aux ressources agricoles. A ces contraintes se greffent des conflits qui montrent bien le confinement des questions foncières aux usages coutumiers de la terre par leur mode de résolution qui dépasse rarement le cadre de la famille et de la communauté rurale. Ce type de gestion influe sur l'information foncière et les connaissances de la loi positive à laquelle se superposent les usages traditionnels.

En dépit de cette situation, se dessinent les prémisses de réponses aux contraintes ainsi que plusieurs stratégies de la part des populations rurales, surtout des femmes, qui ont souligné les difficultés qu'elles rencontrent tout comme les moyens qu'elles déploient pour faire de l'accès à la terre une quête de la citoyenneté. Dans leur diversité, elles ont fait preuve d'une nouvelle conscience politique mais aussi une conscience sur la nécessité d'une nouvelle représentation du foncier dans les systèmes administratifs, par les religieux et les chefs traditionnels.



Prix genre 2010

Chaque 08 mars (Journée Internationale de la femme), le GESTES récompense une recherche originale sur le genre. La lauréate du prix genre 2010 est Mlle Fatou Dior DIENG, étudiante en master II de sociologie à l'Université Gaston BERGER de Saint-Louis (Sénégal). Elle a travaillé sur l'incidence de l'accès des femmes au foncier et le développement local. Ce thème cadre bien avec la journée internationale de la femme, car il pose la problématique particulière du droit des femmes dans le domaine du foncier.



Atelier d'analyse des enjeux fonciers et des mécanismes de régulation foncière

Le GESTES a participé à l'atelier d'analyse des enjeux fonciers et des mécanismes de régulation foncière du 27 au 30 avril 2010 à l'hôtel Savana Saly à Mbour.

La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, promulguée en juin 2004 prévoit une nouvelle politique foncière et une proposition de réforme de la Loi sur le Domaine National. Ces deux lois reposent sur la nécessité d'une large concertation entre tous les acteurs. Avec l'appui de plusieurs institutions, des cadres de réflexion ont été constitués à travers des groupes thématiques pour l'information, l'échange et la négociation. Cet atelier de haut niveau a regroupé des représentants de départements ministériels, d'organisations de producteurs, d'organisations non gouvernementales, de projets et de programmes, mais aussi des experts et des personnes ressources. Il avait pour objectif de faire le point sur les volets fonciers des projets et programmes en vue de présenter le plan d'action 2010.



Ainsi, il fallait identifier les sources de financement et répertorier les enjeux fonciers et les mécanismes de régulation foncière pour la formulation d'une politique publique. Les quatre (4) jours de réflexion ont permis d'atteindre ces objectifs.

Séminaire-atelier de partage et de mutualisation pour la sécurisation foncière

L'association Nationale des Conseils Ruraux (ANCR) a engagé une réflexion large et approfondie sur la législation foncière au Sénégal et les principaux instruments permettant une gestion équitable et efficiente du foncier pour que la terre soit un véritable outil de développement et non un facteur de division. C'était l'objet du séminaire-atelier de partage et de mutualisation pour la sécurisation foncière organisé par l'Association Nationale des Conseils Ruraux du Sénégal (ANCR) en partenariat avec le Projet d'Appui pour la Modernisation du Cadastre (PAMOCA) et l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS) et le GESTES avec la participation de tous les acteurs intéressés de près ou de loin par la question foncière.

Atelier de partage des éléments de plaidoyer

En partenariat avec ENDA PRONAT, le GESTES a organisé un atelier de partage des éléments de plaidoyer de la recherche sur "Droits des femmes et accès au foncier" les 03 et 04 février à l'hôtel Faidherbe de Dakar. Plusieurs structures dont le COSEF, la RADHO, l'AJS, le CNCR et la FONGS, entre autres, y participaient. Les multiples sources du droit foncier nécessite une analyse plus approfondie de la question. Oustaz Alioune SALL a, par ailleurs, animé une conférence sur la place des femmes dans l'Islam et leur droit d'accès à la terre et aux ressources économiques. Le président de la commission sur la réforme foncière, le Professeur Serigne DIOP qui avait ouvert les travaux, a insisté sur l'importance de la question. En effet, si les lois ne font pas de différence entre l'homme et la femme, il n'en demeure pas moins que dans les pratiques, les femmes sont exclues des systèmes d'accès au foncier.

Structures Partenaires dans le cadre du Plaidoyer

Association des Femmes Juristes du Sénégal

Conseil Sénégalais des Femmes

ENDA PRONAT

Union Pour la Solidarité et l'Entraide

ASSESCAW (Organisation de Producteurs du Walo)

Presse (Ecrit, Radios communautaires et nationales)

Fédération Nationale des Groupements Féminins du Sénégal

Projet PAMOCA (Ministère de l'Economie et des Finances)

ACTION AIDE SENEGAL

Médiateur de la République

Initiative Prospective Agricole et Rurale

FAO/DIMITRA

Fédération des Associations Féminines du Sénégal

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique

Fédération des Agro-pasteurs du Diender

PROCAO Darou Mousty (GPF)

FYNW/Koussanar (Organisation de Producteurs)

Confédération des Elus locaux du Sénégal

Direction de l'Agriculture

GATAMARE TOORO GUEDE (Organisation de Producteurs)

KAGAMEN Ziguinchor (Organisation de Producteurs)

Fédération Woobin Keur Mousa (organisation de Producteurs)

Les résultats de la recherche ont été présentés à la 54^{ème} session de la Commission sur la Condition des Femmes des Nations Unies à New York :

LE CSW54 : TRIBUNE DES CHERCHEURES SUR L'ÉQUITÉ FONCIÈRE L'accès à la terre : un terrain miné pour les femmes ?

Un débat d'experts au siège du CRDI à Ottawa et au Forum des ONG le mercredi 10 mars 2010 à New York dans lesquels la coordonnatrice du GESTES Dr Fatou DIOP SALL a participé pour présenter les résultats de la recherche sur l'accès des femmes au foncier au Sénégal. Global News a produit un résumé sur ce lien : http://www.idrc.ca/uploads/user-S/12660036711L'accèsTerre_web_F.pdf

L'accès à la terre est essentiel à la progression des droits des femmes dans les pays en développement. Les lois protégeant le droit des femmes de posséder une terre, lorsqu'elles existent, peuvent se trouver en conflit direct avec les rapports de pouvoir hommes-femmes qui régissent la propriété et la maîtrise des terres, ainsi que l'accès.

Au cours de cette séance, on se demandera pourquoi les femmes sont sans terre, on examinera les structures sociales et juridiques qui façonnent les régimes fonciers et influent sur le droit des femmes d'être propriétaires d'une terre, et on se penchera sur l'accès à la terre – à la fois cause et effet s'agissant de la marginalisation des femmes – et sur le rôle de l'État pour ce qui est d'accorder aux femmes le droit de posséder une terre par le truchement de réformes agraires. Les expertes invitées formuleront des recommandations à l'endroit des responsables des politiques et des praticiens désireux de réparer le préjudice fait aux femmes en ce qui concerne l'accès à la terre.

Ces expertes présenteront les grandes constatations émanant de travaux de recherche soutenus par le CRDI au Pakistan, au Sénégal, en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

L'ouvrage *Land Tenure, Gender, and Globalization*, coédité par CRDI et Zubaan Books s'appuyant sur des recherches financées par le CRDI et menées dans six pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, a été lancé à cette occasion; il examine le lien entre les sexes et la terre, dévoilant ainsi les rouages du capital mondial et les façons dont les gens composent avec eux.



Individual land control linked to women's empowerment

By Allyn Gaestel

18 March 2010 [MediaGlobal]: Women in Senegal face immense obstacles to individual land acquisition and control. Land inaccessibility is a problem that leads to limitations on women's economic productivity and food security. Women in Senegal can access land through associations and groups of women, but this is not sufficient for guaranteeing continuity and independence of land control.

Local and international organizations highlight the positive effects of women's communal land use. Yet Fatou Diop Sall, sociologist and coordinator of a research project on gender and society at the University of Gaston Berger in Senegal, emphasizes that having access only through groups limits women's capacity as large-scale producers. Through this model, many women are limited to small-scale production and so only incrementally increase their economic growth and independence.

Sall presented initial findings of a two-year study she has been conducting on women and land rights to a panel at the 54th session of the Commission on the Status of Women in New York on 11 March. She explained that women in Senegal are blocked from land control by cultural, sociological, and economic factors. Technically men and women have equal access under Senegalese law. However, historically women have not been landowners, so it takes effort to change communities' perspectives on women's potential to be landowners. Furthermore, in Senegal, an individual can choose whether to use Islamic law or French-inspired laws for their inheritance before they die. Islamic law has more stringent rules about female inheritance and is the widespread choice, therefore women often only receive a fraction of the inheritance, which further limits women's sustainable land control. Women also have less economic power to buy their own land, thus making it difficult for them to stand up to the social and cultural barriers.

Sall's research spanned all the regions of Senegal. She found that in general when women do have access to land, the plots are in poorer, more remote areas. She also found that there is significant disparity of awareness of legal access rights between men and women. Sall emphasized that an important step towards advancing women's land access is education. Women who are more aware of their rights are more likely to defend and uphold them.

The research project primarily aims to collect and disseminate data about land access issues in Senegal. The information is made available to religious and political leaders, as well as to the general public through radio announcements. The information can be used to inform future advocacy efforts to change women's situations.

It is important to note, though, that women have varying degrees of land access. While in general women can be considered a marginalized group, Sall did come across some female landowners in her study. Women with political, social or economic power are more likely to have access to land. Sall said, "class matters, economic issues matter, social issues matter about access to land." Women's increased access to land and increased social capital work in tandem: land access empowers women in all aspects of her life and empowered women are more likely to control their own land.

MediaGlobal is an independent international media organization, based in the United Nations, creating awareness in the global media on social justice and development



Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES)

Salle 15, Bâtiment H, Université Gaston BERGER de Saint-Louis

Tél : 0022133 96132 03 • E mail : gestes@ugb.sn,

Site Internet : <http://www.gestes-ugb.org>

Retrouvez-nous sur facebook



This work is licensed under a
Creative Commons
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0 License.

To view a copy of the license please see:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

This is a download from the BLDS Digital Library on OpenDocs
<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>